

**Arrêté de nomination du jury du DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (grade MASTER)
Mention Psychiatrie et Santé Mentale
Année universitaire 2020-21**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer le diplôme en date du 14 avril 2020

Vu la circulaire 2000-33 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Par arrêté du Président de l'Université Côte d'Azur

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury

Professeur Marc RAUCOULES AIME

Sont désignés (es) Membres du Jury

UE Bases fondamentales

UE Clinique

UE Langue vivante

UE Parcours de santé

UE Recherche

UE Mémoire professionnel et soutenance

UE Stage

Dr Laurent GUGENHEIM - Dr Daniel RAUCOULES

Dr Laurent GUGENHEIM - Dr Daniel RAUCOULES

Mme Rebecca FRANKLIN-LANDI

Mme Laurence CASTELLO

Mme Béatrice BRIGNON

Mme Béatrice BRIGNON

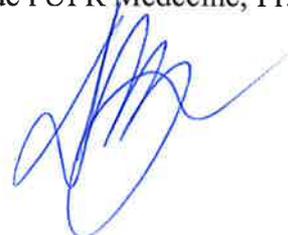
Mme Jacqueline IVALDI

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 3, du semestre 4 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 30/11/2020

Pour le Président et par Délégation,
Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr. Patrick Baqué



**Arrêté de nomination du jury du DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (grade MASTER)
Mention Pathologies chroniques stabilisées
Année universitaire 2020-21**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer le diplôme en date du 14 avril 2020

Vu la circulaire 2000-33 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Par arrêté du Président de l'Université Côte d'Azur

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury

Professeur Marc RAUCOULES AIME

Sont désignés (es) Membres du Jury

UE Bases fondamentales
UE Clinique
UE Langue vivante
UE Parcours de santé
UE Recherche
UE Mémoire professionnel et soutenance
UE Stage

Pr Olivier GUERIN – Dr Nathalie BERKANE
Pr Olivier GUERIN – Dr Nathalie BERKANE
Mme Rebecca FRANKLIN-LANDI
Mme Laurence CASTELLO
Mme Béatrice BRIGNON
Mme Béatrice BRIGNON
Mme Jacqueline IVALDI

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 3, du semestre 4 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 30/11/2020

Pour le Président et par Délégation,
Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr. Patrick Baqué



**Arrêté de nomination du jury du DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (grade MASTER)
Mention Oncologie Hémato-Oncologie
Année universitaire 2020-21**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer le diplôme en date du 13 octobre 2020

Vu la circulaire 2000-33 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Par arrêté du Président de l'Université Côte d'Azur

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury

Professeur Marc RAUCOULES AIME

Sont désignés (es) Membres du Jury

UE Bases fondamentales
UE Clinique
UE Langue vivante
UE Parcours de santé
UE Recherche
UE Mémoire professionnel et soutenance
UE Stage

Pr Thomas CLUZEAU - Dr Jérôme DOYEN
Pr Thomas CLUZEAU - Dr Jérôme DOYEN
Mme Rebecca FRANKLIN-LANDI
Mme Laurence CASTELLO
Mme Béatrice BRIGNON
Mme Béatrice BRIGNON
Mme Jacqueline IVALDI

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 3, du semestre 4 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 30/11/2020

Pour le Président et par Délégation,
Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr. Patrick Baqué

